



Traité Nedarim

Michna 8 - Chapitre 10

י, ח הפר נדרים, כל היום; ויש בדבר להקל ולהחמיר. כיצד:
נדרה בלילי שבת--מפר בלילי שבת, וביום שבת לכשתחשך;
נדרה עם חשיכה, מפר עד שלא תחשך--שאם לא הפר וחשיכה,
אינו יכול להפר.

L'annulation des vœux (d'une femme par son mari) peut avoir lieu toute la journée. Cette règle entraîne un allègement et une aggravation. Voici comment : Si elle a émis un vœu la nuit du Shabbat (vendredi soir), le mari a le temps de l'annuler, soit en cette nuit, soit toute la journée du Shabbat jusqu'à ce qu'il fasse nuit. Si elle formule le vœu tout près de la nuit, il faut que l'annulation soit énoncée de suite avant la nuit close ; car, après que la nuit est survenue sans qu'il y ait annulation, il serait trop tard.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions